



**Valeo**

Automotive technology, naturally

# Lettre aux salariés Valeo. N°9

Accord de performance Réunion N°3

## UNE TRAHISON INACCEPTABLE ?

*Céder au chant des sirènes de la direction, c'est NON !*

- ❖ *Encore une réunion pour rien, malgré les échanges en intersyndicales (CFE-CGC, FO, CFDT, CGT) le matin même de la troisième réunion direction. Nous avons conclu de ne pas entamer les discussions avec la direction s'il n'y avait pas de contrepartie sur le maintien de l'activité et le maintien de l'emploi sur nos sites Français.*
- ❖ *Alors que le groupe vient de publier les résultats du 1er semestre. Peut on se réjouir que cette crise va imposer des liquidations de certains de nos concurrents et que cela nous permet de "surperformer"?*
- ❖ *Valeo n'a pas réussi à faire du profit durant cette période d'inactivité mais cela reste logique. Ce qui crée la richesse de nos industries c'est l'activité.*
- ❖ *Alors que la direction de valeo annonce ne faire aucun engagement en terme d'emplois ou activités en France. Pourquoi des représentants de salariés devraient poursuivre une discussion de réduction de la masse salariale?*
- ❖ *La TRAHISON serait de céder à la volonté de faire des économies sur vos salaires et autres avantages sociaux dans ce contexte ou seul une activité dynamique et forte de tous nos sites français peut permettre de les rendre compétitifs.*
- ❖ *Quand bien même? ces concessions seraient accordées suivant de belle promesse, il ne faudrait constater qu'une fois la réduction de nos droits sociaux validée, les belles promesses ne seraient pas forcément tenues.*
- ❖ *A ce titre, La direction n'a cessé, par stratégie de division, de cultiver la peur et trouver les faiblesses de certaines organisations syndicales afin qu'elles se décident à signer.*
- ❖ *La CGT Valeo ne peut pas accepter ses discussions Groupe.*

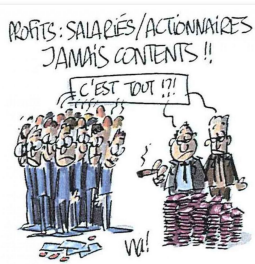
**LA RÉGRESSION SOCIALE NE SE NÉGOCIE PAS, ELLE SE COMBAT !**

*si d'aventure certains syndicats seraient décidés à agir autrement.*

**VOUS DEVREZ DANS LES JOURS PROCHAINS EN AFFICHER LA DÉMONSTRATION DE VOTRE MÉCONTENTEMENT SUR CHAQUE SITE.....**



**RECTO**





Valeo

Automotive technology, naturally



VERSO

## Attention DANGER

Le motif "économique" cache bien des choses

Les 100 millions, les 100 millions, les 100 millions.... à force de nous rabacher à tous vents cet "impératif" on en oublierait presque l'essentiel :

- ❖ La dette de 4 milliards n'est pas la nôtre et si Valeo a rendu les sites français moins compétitifs, c'est surtout en leur donnant moins d'activités.
- ❖ Si tous nos sites étaient "plein la gueule" comme à Etaples, on pourrait mettre en lumière une compétitivité forte de la France.
- ❖ Mais la stratégie d'accompagnement des constructeurs dans leur recherche de localisation "bas coût", nous conduit aujourd'hui à constater la difficulté de créer des richesses et d'assumer nos frais de structures et R&D.

Alors que dire des mesures dites "chasse au 100 millions" sur notre masse salariale : Sur certaines de ces mesures, Valeo à la main mise sans avoir besoin d'accord.

### SANS MOUVEMENT SOCIAL D'AMPLEUR,

le gel des augmentations, suppression de l'intéressement, suppression de la prime de progrès, etc..., pourront être exercés.

- ❖ Mais Valeo, par accord, veut aller plus loin et évoque une remise en cause de nos conquêtes sociales. L'abaissement dit "harmonisation", de nos primes de médailles, de nos indemnités de départ en retraite, et même des budgets activités sociales (CSE), est purement inacceptable.
- ❖ L'APC, derrière ses trois lettres une réalité (merci les ordonnances Macron avec le 49.3). Ces mesures, figurant dans ce projet d'accord, si vous ne les acceptez pas, Valeo aura la possibilité de vous **LICENCIER**.

#### A titre d'exemple, Valeo pourra imposer:

- Une augmentation de 3 jours de travail aux cadres (refus = licenciement)
- Un salarié de nuit de venir de jour (avec baisse de salaire) : (refus = licenciement)
- Un cadre supérieur de devenir main oeuvre : (refus = licenciement)

- ❖ Si l'accord APC est mis en place, les clauses s'imposent au contrat de travail du salarié.
- ❖ Que devient la liberté de contracter, de consentir, pour le salarié sous la menace d'un licenciement si des éléments déterminants au moment de l'embauche peuvent être remis en question et que sa dépendance économique peut faire plier sa volonté ?
- ❖ « En droit civil, la volonté s'engage, en droit du travail, elle se soumet », c'est la force du lien de subordination résultant du contrat de travail mais il ne peut être question de tout accepter.

**Vous souhaitez vraiment que vos syndicats entrent dans cette négociation et signent cet accord ?**

**QUEL SERA LE JOUR D'APRÈS, DES SALARIÉS VICTIMES D'UN ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE ?**

